



ARRETE MUNICIPAL
Délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Antoine SEGALOV,
Conseiller délégué au Maire

Le maire de Lentilly,
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,
Considérant que monsieur Antoine SEGALOV exerce les fonctions de Conseiller délégué au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

ARRETE

Article 1 : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions.

Domaine de l'Urbanisme

- ✓ Apporter un soutien à l'Adjoint dans le suivi des documents d'urbanisme (PLU, PLH, SCOT, ...),
- ✓ Assurer le suivi des déclarations d'intention d'aliéner (DIA),
- ✓ Apporter un soutien à l'Adjoint dans le suivi des contentieux et les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme en relation avec le conseiller délégué à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'occupation des sols,
- ✓ Assurer les rendez-vous en urbanisme et être l'interlocuteur avec les promoteurs et/ou les particuliers
- ✓ Relations avec la Communauté de Communes sur les grands projets
- ✓ Assurer le suivi et les relations avec la Communauté de Communes sur la réalisation des grands projets et dans l'élaboration d'un éventuel PLUi
- ✓ Participer aux réunions avec l'EPORA et dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale (CMS)

En outre, en cas d'empêchement du Maire, monsieur Antoine SEGALOV représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

Article 2 : Délégation de signature

Monsieur Antoine SEGALOV reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à monsieur Antoine SEGALOV.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par monsieur Antoine SEGALOV dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« Le Conseiller délégué, Antoine SEGALOV »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

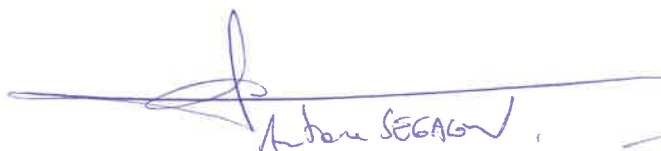
- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,
Eric POLNY

Notifié à l'intéressé

Le 18.05.2026


Antoine SEGALOV

